

Mairie de PAILLET. Procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 27 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 octobre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Scott, Castaing, Castet, Ducret, Favroul, Hurmic, Roy, Bignonneau . MM : Gauthier, Corcket, Hougas, Marais, Reynaud, Schaeffer.

Secrétaire de séance : Mme Bignonneau.

Le Conseil est ouvert à 18h par Monsieur le Maire.

Ordre du jour : Présentation rapports eau, assainissement, ANC. Indemnité trésorier. Convention Gironde Numérique. Financement caserne des pompiers. Demande d'acquisition de terrain. PLU : sursis à statuer. Demande de subvention matériel. CDC : retour des commissions. Informations et questions diverses.

Vote procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre : 11 voix pour. 3 abstentions.

Indemnité du trésorier :

Le trésorier fait une demande de rattrapage car il n'avait pas fait la demande l'an passé. Cette somme est fixée selon des barèmes, elle est décidée en fonction du nombre d'habitants.

Vote : 14 voix pour.

Convention Gironde Numérique :

Grâce à cette convention, la mairie pourrait effectuer un groupement de commandes de matériel informatique. L'adhésion n'oblige pas la mairie à faire des demandes.

Vote pour l'adhésion : 14 voix pour.

Arrivée Mme Chagnaud : 18h08

Présentation rapports eau, assainissement, ANC :

Présentation effectuée par Mme Chagnaud. Rapport 2016, il sera mis en ligne sur le site de la mairie.

Le Groupe SUEZ a repris le contrat de fermages.

3 forages alimentent le syndicat.

En 2016, le forage de Paillet a moins produit, il y a eu des travaux. On note une baisse de consommation moyenne par abonné.

Sur les réseaux, les travaux de remise en état suite aux inondations de 2014 sont terminés. La déferrisation n'a pas été faite. L'eau est très chargée en fer. Les travaux de réparation sont en baisse. Notre syndicat est mal noté à cause des fuites. Le taux de réclamation est en hausse. Il y a un taux d'impayé énorme : 18%, au lieu de 1,82% au niveau national. Le Groupe SUEZ n'a pas encore fait de relance.

Le prix de l'eau est en augmentation : 1,88€/m³, ce prix est proche de la moyenne sur le Bassin Adour-Garonne.

Assainissement collectif : nombre stable en moyenne mais hausse de 16% dûe en partie aux constructions sur Le Tourne : le syndicat va investir sur la rénovation de la station d'épuration.

Pas de problème particulier sur la station d'épuration de Lestiac mais quand il y a de forts orages, les effluents ne sont pas traités en totalité, il y aurait des branchements d'eaux pluviales illégaux. Prix en hausse de 5,5%, soit 5,49€/m³ (eau + assainissement) ou 3,62€ juste pour l'assainissement. Ce qui correspond au prix moyen.

Taux de conformité des stations : 66%

Assainissement non collectif : 24% des installations non conformes et à risque sur l'ensemble du Syndicat.

Dans la note de synthèse, il est dit que les maires doivent intervenir au titre de la salubrité mais il n'est pas expliqué comment. M. Gauthier a écrit au Syndicat afin que les textes soient modifiés et lui permettent de

s'appuyer dessus pour intervenir auprès des foyers dont les installations sont non conformes.

Caserne des pompiers :

Un rond-point est en construction pour faciliter la sortie de la caserne. Prise en charge du Financement (soit 290 941€): 75% par le Département, 25% par les communes. Ce qui représente une somme de 4168,93€ pour la commune de Paillet. Cette somme est fixée au prorata du nombre d'habitants. Pour cette année 2017, 1250,67€ seront versés, à la commune de Beguey, le reste le sera en 2018.

Mme Hurmic « fait appel à la vigilance des élus et à leur responsabilité face à la destruction souvent illégale de nos paysages ou par des panneaux publicitaires souvent illégaux ou par des ronds points qui enlaidissent la route François Mauriac. Si nous voulons faire du Tourisme il faut s'en donner les moyens, Cadillac fait des efforts pour ça et à quelques kilomètres cette zone gâche les efforts de certains élus. »

Mme Scott rappelle que le projet de la zone d'activité de Rions est assortie d'une obligation paysagère, la CDC de l'Artolie souhaitait un site exemplaire, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Vote : 14 voix pour.

Demande d'acquisition de terrain :

Demande effectuée par M. et Mme Muller. Le terrain est situé à côté du forage, 210m² sont concernés. Il faudra veiller à ce que l'accès au forage soit préservé. De plus, M. le Maire va demander à M. Ravaut, voisin, si ça ne le dérange pas. La famille Muller ferait intervenir un géomètre. Proposition: 5€/m².

Vote : 2 voix contre (M.Marais et Mme Favroul pour être en adéquation avec la proposition effectuée lors du Conseil Municipal du mois de septembre souhaitent une proposition à 2€); 13 voix pour.

PLU :

Suite à l'expérience des inondations de 2014, les élus souhaitent sortir les zones des coteaux des zones constructibles. Des terrassements seraient obligatoires. Le RNU pourrait refuser aussi ces constructions.

M. le Maire propose une mesure conservatoire, le temps que le PLU soit validé. Il demande le vote d'un sursis à statuer.

Vote : 1 abstention (M.Marais) ; 14 voix pour.

Demande de subvention pour matériel :

Dans le cadre de la démarche « 0 phyto », M. Corcket explique que la commune pouvait obtenir une subvention pour achat de matériel jusqu'à hauteur de 70% de la dépense totale mais, compte-tenu des décisions gouvernementales, il n'est plus certain d'avoir cette aide. 2 types de matériel pourraient rentrer dans ce cadre : le réciprocatteur (pour éviter les projections dans les zones passantes) et la brosse de désherbage (nettoyage de trottoirs et caniveaux). Ces machines pourraient permettre aux employés municipaux d'avancer plus vite et d'accomplir d'autres tâches. Suite aux coupes drastiques dans les comptes publics, ces dépenses ne seront plus subventionnées en 2018. Si la demande est acceptée, la mairie aura 3 ans pour effectuer les achats. Les achats ne peuvent être effectués que la demande de subvention est faite.

Somme du réciprocatteur et de la brosse de désherbage : 15570€ HT, aide demandée : 10899€. M. Corcket a invité M. Fourcade de Lestiac à venir voir les machines dans un objectif de mutualisation de matériel (comme avec l'épareuse).

Vote : 1 voix contre (M.Schaeffer) ; 6 abstentions ; 8 voix pour.

CDC : retour de commissions :

Dans le cadre de la CLECT, entre mi-novembre et mi-décembre, il sera demandé aux communes quels seront les domaines qui seront transférés aux communes. M. Schaeffer explique que si la CDC prend la compétence voirie on ne connaît pas l'impact financier, il faudrait choisir les routes d'intérêt communautaires et isoler ce qu'est la bande de roulement de la partie communale. Si la CDC prend la compétence

voirie, elle pourra prétendre une DGF plus importante.

19h27 : départ de M. Reynaud.

Informations diverses :

Salle polyvalente : le marché devrait être lancé le 6 novembre 2017.

Projet : antenne relais Orange chez M. Lanot.

PLU : le règlement sera envoyé à tous les conseillers municipaux et une réunion de travail aura lieu le 20 novembre à 18h30 pour parler des OAP.

RPI : réunion entre les 2 conseils municipaux un lundi soir ou un samedi matin.

Conseils municipaux : à prévoir plutôt à 18h30 à la demande de Mme Chagnaud.

Nom proposé pour la CDC : Convergence Garonne.

Fin de séance : 19h48.